

## Extrait du procès-verbal

---

À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 5 juillet 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire et les membres du conseil suivants :

Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint / greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.

Il y avait 16 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.

---

2023-07-274

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 114-4-2023 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 114-1 TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ABORDER, ENTRE AUTRES, LES ENJEUX RELATIFS AUX UNITÉS D'HABITATION ACCESSOIRE AINSI QU'À IDENTIFIER DES ORIENTATIONS ET ACTIONS SPÉCIFIQUES PORTANT SUR CES DERNIERS »**

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 est entré en vigueur en 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal peut modifier son Règlement portant sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a pour objet d'aborder les enjeux relatifs à la disponibilité et à l'abordabilité des logements sur le territoire de même qu'à la disponibilité de l'eau potable. Il a aussi pour objet d'identifier des orientations spécifiques découlant desdits enjeux et d'y associer des actions spécifiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement a aussi pour objet d'identifier des orientations spécifiques découlant desdits enjeux et d'y associer des actions spécifiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement numéro 05-0508 de la MRC de Brome-Missisquoi ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 5 juillet 2023, sous la résolution numéro 2023-07-273

**CONSIDÉRANT QU'**une consultation publique aura lieu à une date à être déterminée par le greffier, conformément à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Sur la proposition de Thérèse Leclerc  
Appuyé par Marc-André Blain  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** le projet du règlement numéro 114-4-2023 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 114-1 tel qu'amendé, afin d'aborder, entre autres, les enjeux relatifs aux unités d'habitation accessoire ainsi qu'à identifier des orientations et actions spécifiques portant sur ces derniers » ;



## Extrait du procès-verbal

---

*À la Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton tenue le 5 juillet 2023 à 19 h 30, et à laquelle étaient présents le maire et les membres du conseil suivants :*

*Les conseillères et conseillers Thérèse Leclerc, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.*

*Assistent également à la séance le directeur général Pascal Smith et le directeur général adjoint / greffier et directeur des affaires juridiques Jonathan Fortin.*

*Il y avait 16 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne You Tube de la Ville.*

---

**DE DÉLÉGUER** au greffier, conformément à l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, laquelle assemblée sera précédée d'un avis public.

**Adoptée à l'unanimité**

**Extrait certifié conforme**  
**Donné à Sutton, Québec**  
**Ce 6<sup>ième</sup> jour du mois de juillet 2023**

**Jonathan Fortin, LL.B.**  
**Directeur général adjoint |**  
**Greffier et directeur des affaires juridiques**